



Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n° 2026-361

Objet : décision d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux RH

Réf. : 5.8

Décision

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.2.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de défendre Nantes Métropole dans toutes les actions en justice engagées contre elle,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 2 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la requête n° 2115939 déposée devant le Tribunal administratif de Nantes par laquelle Mme Séverine GALLOIS sollicite l'annulation de la décision implicite rejetant sa demande du 16 avril 2024 tendant au bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de Nantes Métropole dans ce dossier devant le tribunal administratif de Nantes,

Décide

Article 1. De défendre les intérêts de Nantes Métropole devant le tribunal administratif de Nantes dans l'affaire susvisée.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et Madame le Receveur général de Nantes Municipale de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 27/03/26

mis en ligne le :

01 AVR. 2026

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge
du personnel

Aïcha BASSAL